



Résolution de la CES sur Les perspectives financières de l'UE après 2013

Adoptée lors du Comité exécutif des 8-9 mars 2011

1. INTRODUCTION

La Commission a présenté en date du 19 octobre 2010 une Communication portant sur « Le réexamen du budget de l'UE » (COM(2010)700 final) lançant ainsi le débat sur « l'architecture et la finalité du budget de l'UE » après 2013. Elle proposera en juin 2011 un nouveau cadre budgétaire pour la période après 2013, cadre qui sera accompagné de propositions législatives concernant les Fonds structurels, y compris le Fonds social européen.

Le budget de l'UE devrait constituer un des instruments clef de la mise en œuvre de ses priorités : le nouveau cadre politique pour la décennie à venir, à savoir la Stratégie « Europe 2020 » a été entériné par le Conseil européen le 17 juin 2010.

Par ailleurs, le cinquième rapport de la Commission sur la cohésion économique, sociale et territoriale, publié le 10 novembre 2010, présente des options pour la future politique de cohésion qui s'inscrivent dans ce cadre. En date du 14 janvier 2011, la CES a transmis à la Commission sa position en la matière.

A cet égard, il convient de souligner que depuis lors, des changements en profondeur se sont produits et continuent de se produire dans la plupart des Etats membres de l'U.E. de par les mesures d'austérité adoptées et dont la mise en œuvre implique également des attaques aux systèmes de négociations collectives.

Force est de constater que l'économie européenne se trouve dans une situation difficile. D'une part, la relance économique reste fragile et soumise à plusieurs facteurs de risque à la baisse tels que la spéculation excessive, l'instabilité des marchés, la suppression d'emplois, l'augmentation du chômage, la stagnation des salaires, la politique salariale et l'actuel processus de désendettement du secteur privé dans certains pays. D'autre part, confrontés à des déficits publics en Europe deux fois supérieurs aux critères de Maastricht, les décideurs économiques tiennent à revenir à l'approche d'avant la crise consistant en la réduction des déficits publics et la diminution du rôle de l'état et des services publics dans l'espoir que les investissements dans le secteur privé suivent automatiquement.

La CES et ses organisations membres continuent à s'opposer vivement à ce que l'U.E. ait pris des mesures pour sauver les banques et à présent impose des mesures d'austérité, dont le prix est payé par les travailleurs et citoyens européens. Nous considérons qu'il est plus qu'urgent de renforcer le rôle primordial de l'Etat providence

sur lequel se base notre Modèle social européen en vue de renforcer la Solidarité entre les Etats membres et les peuples de l'UE, tout comme le réaffirme le Traité de Lisbonne.

Nous tenons à rappeler que le Traité de Lisbonne confère davantage de tâches et de responsabilités à l'UE dans ce domaine. Le budget de l'UE doit le refléter.

C'est dans ce cadre que la CES tient à rappeler ses priorités concernant la structure du budget de l'UE après 2013 et de leur financement adéquat.

Pour la CES, le budget de l'UE doit investir dans les personnes, la cohésion économique et sociale et le développement durable et donc être recentré sur ces priorités tout en supprimant et en redirigeant des financements qui vont à l'encontre des objectifs sociaux et environnementaux de l'UE. Le budget européen doit aussi donner à l'UE les moyens de regarder et d'agir au-delà de ses frontières et de pouvoir remplir ses responsabilités à cet égard.

Nous sommes convaincus que seule une réforme en profondeur du budget de l'UE permettra d'atteindre ces objectifs.

A cet égard, la CES regrette vivement que jusqu'à présent, l'attention politique se soit portée principalement sur la dimension des différents postes/rubriques du futur budget de l'UE. Nous considérons qu'il est essentiel de d'abord décider des priorités politiques pour lesquelles le budget de l'UE doit être utilisé et ensuite décider du montant approprié correspondant à chaque poste/rubrique pour ce faire. Dans ce sens, la position de certains Etats membres visant à geler le budget de l'U.E. et diminuer le montant des Fonds structurels est plus que préoccupante.

2. LES PRIORITES DE LA CES CONCERNANT L' « ARCHITECTURE » DU BUDGET DE L'UE APRES 2013

La Commission souligne que le budget, « dans sa structure comme dans son équilibre » doit refléter les priorités politiques de l'UE ce qui pourrait amener à l'articuler autour de la stratégie Europe 2020. Ce choix, pour être crédible, signifie que toutes les initiatives, et notamment les projets phares, doivent être dotées de budgets européen d'investissement adéquats. La seule coordination, même renforcée, ne pourra pas, à elle seule, garantir sa réussite.

STRATEGIE « EUROPE 2020 »

Le Conseil européen a décidé que les Fonds structurels étaient les instruments financiers nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie « Europe 2020 ». Dans ce contexte, nous considérons que le Fonds social européen est l'instrument privilégié pour soutenir la mise en œuvre de **la Stratégie européenne pour l'emploi** et il faut qu'il le reste à l'avenir.

2.1. La cohésion économique, sociale et territoriale doit continuer d'être au centre de la Stratégie «Europe 2020».

Les Fonds structurels sont les instruments clés pour réduire l'écart entre les niveaux de développement des régions et le retard des régions les moins favorisées, et ce dans le cadre d'une stratégie visant à atteindre les priorités de la Stratégie Europe 2020 « croissance intelligente, durable et inclusive » dans les Etats membres, régions et territoires.

La CES considère que les leçons doivent être tirées de l'utilisation des Fonds structurels pour contribuer à la relance de l'Union européenne.

En effet, la Décision prise en 2009 par le Conseil européen concernant la contribution de la politique de cohésion au plan de reprise économique est bel et bien un signal positif. Les Fonds Structurels, qui représentent plus d'un tiers du budget européen, peuvent en effet constituer un outil de financement permettant de relever les défis à court, moyen et long terme.

Dans ce même ordre d'idées, le principe d'additionnalité doit être repris et davantage précisé afin de s'assurer que les financements des Fonds structurels complètent et ne remplacent pas les financements publics nationaux.

Les Fonds structurels qui représentent plus d'un tiers du budget de l'UE sont les instruments financiers pour la réalisation d'une politique active de cohésion économique, sociale et territoriale pertinente tout en contribuant fortement à la mise en œuvre de la Stratégie « Europe 2020 ». Nous considérons que, non seulement ils doivent le rester mais être renforcés, en particulier le FSE qui est resté le « parent pauvre ».

2.2. Dans ce cadre, le **Fonds social européen** doit être l'instrument privilégié pour la mise en œuvre de la **Stratégie européenne pour l'emploi** qui recouvre les objectifs repris essentiellement sous le pilier dénommé « croissance inclusive – une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion économique, sociale et territoriale » recouvrant les domaines et objectifs y afférents portant sur l'emploi, les compétences et la lutte contre la pauvreté. Il s'agit très concrètement de la promotion d'une stratégie de haut niveau assurant des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

Le système de gouvernance des Fonds doit être revu, notamment en faisant du respect des principes et conventions en matière sociale (droits fondamentaux de l'OIT, droits de l'homme, etc.) et des principes et conventions en matière environnementale, une obligation préalable à l'obtention de financement de projets.

En outre, les Fonds structurels doivent être davantage mis à profit pour la mise en œuvre des objectifs repris sous le pilier dénommé « croissance intelligente – une économie fondée sur la connaissance et l'innovation » et en particulier l'initiative « Jeunesse en mouvement ».

Il va de soi que dans le contexte actuel de la crise économique, la Stratégie européenne pour l'emploi doit être à nouveau au centre des priorités de l'Union européenne et davantage de fonds doivent être libérés pour la création de plus d'emplois et de meilleurs emplois.

D'autre part, afin d'optimiser l'utilisation des Fonds structurels, les liens doivent être renforcés entre le FSE et le FEDER, tout comme cela est déjà le cas dans le contexte de

la crise économique actuelle. Nous en voulons pour preuve les mesures prises récemment en Allemagne et en Bulgarie.

Il est également essentiel d'assurer une meilleure coordination entre la politique de cohésion et les autres politiques de l'Union européenne, en particulier la politique des transports, la Politique agricole commune, la politique énergétique et la politique climatique, et par voie de conséquence, l'attribution idoine des fonds disponibles correspondants.

Il faut aussi assurer et renforcer le lien entre les différentes politiques économiques et sociales ainsi qu'entre les différentes lignes budgétaires.

Dans ce même ordre d'idées, la CES est d'avis que les mesures prévues dans le cadre du Fonds Européen d'Adaptation à la Mondialisation doivent être reprises dans le FSE. D'une part, il est essentiel d'assurer une cohérence entre les mesures « curatives » suite à une restructuration couvertes par le FEM et les mesures « préventives » que prévoit le FSE. D'autre part, il est tout aussi essentiel d'assurer une cohérence entre les principes des deux Fonds, surtout pour ce qui concerne le partenariat et en particulier la participation des organisations syndicales.

Par ailleurs, il convient d'élargir les priorités du FSE en vue de financer la protection des travailleurs affectés par les mesures de lutte contre le changement climatique, ce qui permettrait de réduire les conséquences socio-économiques négatives de ces dernières en fournissant à ces travailleurs des alternatives en termes d'emploi et une meilleure protection des revenus .

2.3. Pour ce qui concerne le financement et la gestion des politiques climatiques, la CES est d'avis que pour atteindre les objectifs repris sous le pilier dénommé « croissance durable – promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive », nous aurons besoin de l'intervention des gouvernements ainsi que d'une gamme d'instruments privés et publics plus efficaces.

Les instruments qui devront être utilisés par les pouvoirs publics, comme l'aide à la R&D, l'aide à la démonstration et au déploiement des technologies, l'aide (prévisible et adaptée) à l'investissement accordée aux industries grandes consommatrices d'énergies, la normalisation, la réglementation, les investissements publics, la diffusion des technologies dans le sud, la bonne gestion des compétences et emplois « verts » résultant de l'éducation en la matière, des programmes de formation, nécessitent le déblocage de fonds importants, tant aux niveaux européen que national, régional ou sectoriel.

La CES est également d'avis qu'il faut adopter une **stratégie de transition juste, notamment** pour les secteurs à forte intensité énergétique, afin d'éviter les fuites de carbone et d'y favoriser les investissements contribuant à la fois à mieux protéger l'environnement et à y préserver des emplois de qualité. Il est également primordial de créer des passerelles destinées à aider les travailleurs des secteurs en contraction à trouver des emplois de qualité dans les secteurs en expansion.

Pour la CES, les cinq piliers d'une transition juste vers une Europe bas carbone sont les suivants :

- Le dialogue entre les pouvoirs publics et les principaux acteurs, dont les représentants des entreprises, des syndicats, des autorités locales et régionales et des associations ;
- Des emplois verts et décents grâce à des investissements dans les (nouvelles) technologies bas carbone ;
- Des compétences « vertes » : des stratégies actives d'éducation et de formation, de développement des compétences au service d'une économie bas carbone et efficace dans l'utilisation des ressources, à l'initiative des pouvoirs publics ;
- Le respect des droits de l'homme et du travail : la prise de décision démocratique et le respect des droits de l'homme et du travail sont essentiels pour garantir une représentation juste des intérêts des travailleurs et des communautés au plan national ;
- Des systèmes de protection sociale forts et efficace.

Par ailleurs, il devrait être procédé à une évaluation exacte de la situation de l'emploi, par Etat membre et par secteur, sous la coordination de la Commission européenne, au regard des impératifs du changement climatique. Ainsi, la Commission européenne sera en mesure, avec les Etats membres et les acteurs sociaux, de définir les besoins et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ en Europe.

Les instruments financiers européens actuels peuvent être utilisés pour financer ces politiques, mais ils sont actuellement insuffisants : le budget général de l'UE, le plan de relance européen, les Fonds structurels. Ils doivent donc être renforcés et mobilisés davantage au bénéfice d'une stratégie de développement de l'Union européenne.

La Banque européenne d'investissement (BEI) est un instrument budgétaire important et indépendant du budget général de l'UE. La BEI a publié en 2009 une « Déclaration des principes et normes adoptés en matière sociale et environnementale » basée sur les normes fondamentales de l'OIT. Cette Déclaration est maintenant intégrée à sa stratégie de sélection et de mise en œuvre de projets. Il conviendrait d'utiliser plus intensément la BEI, éventuellement par la mise en place de fonds (nationaux) spéciaux, pour financer les politiques climatiques européennes et pour soutenir les efforts de R&D, non seulement des grandes entreprises, mais également des PME et TPE.

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) offre également des perspectives à exploiter davantage.

2.4. La Politique agricole commune (PAC)

Pour ce que concerne la PAC, la CES réitère qu'elle considère que le premier instrument pour mettre en œuvre la politique agricole doit rester la Politique agricole commune (PAC) et s'oppose à toute tentative en vue de la renationaliser.

La PAC doit s'inscrire dans la logique de la Stratégie Europe 2020 et contribuer au financement de sa mise en œuvre, et non l'inverse. Les entreprises bénéficiaires

doivent respecter, en particulier, les normes sociales et du travail. Dans ce sens, à l'avenir, le lien entre la PAC et les objectifs de développement durable et inclusif (création d'emplois de qualité, cohésion sociale, protection de l'environnement), doit être consolidé et renforcé. Mais aussi, au vu des conséquences de la pénurie des produits agricoles et de leur enchérissement consécutif, de nouveau son objectif initial ne doit pas être négligé dans cette analyse.

Parallèlement à la restructuration de la PAC, il convient d'augmenter substantiellement les fonds destinés au développement rural, et ce dans le cadre de la PAC et non pas des Fonds structurels, afin de s'attaquer aux problèmes d'emploi et de compétitivité que connaissent les zones rurales, en particulier dans les nouveaux Etats membres.

2.5. Les politiques de développement

La CES soutient l'ambition de l'UE de jouer un plus grand rôle sur la scène internationale, et notamment par son aide au développement qui s'est traduit par l'engagement à augmenter jusqu'à 0,7% de son RNB à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015.

Conformément à son engagement d'aider à la réduction des inégalités socio-économiques grâce à la promotion de la cohésion sociale et l'emploi, le travail décent doit devenir un objectif stratégique de la politique future de développement de l'Union européenne, doté des instruments financiers adéquats permettant d'en assurer sa mise en œuvre. Le dialogue social, en tant qu'élément central du Modèle social européen et pilier fondamental de l'Agenda pour le Travail décent doit également constituer une priorité parmi les instruments des relations extérieures de l'Union européenne.

De l'avis de la CES, les ressources affectées au soutien de la société civile, notamment des travailleurs et leur représentants pour leur permettre de mettre en œuvre les politiques de développement européennes doivent être augmentées de manière conséquente, en renforçant tout particulièrement les programmes thématiques dans les domaines de la démocratie, des droits fondamentaux et du développement humain et social.

3. Budget efficace

Il est judicieux d'attendre que les dépenses du budget européen donnent les résultats escomptés en termes de croissance, de création d'emplois ou bien de cohésion économique et sociale, comme c'est le cas à chaque niveau lorsqu'il s'agit de l'utilisation des deniers publics. Il en va de même quand on propose de prévoir suffisamment de flexibilité, notamment sur base des leçons tirées de la crise tout en améliorant la gestion financière, en simplifiant et réduisant les charges administratives inutiles. La CES tien toutefois à attirer l'attention sur les risques d'une approche trop centrée sur l'obligation de résultats et des sanctions ou sur une gouvernance économique qui néglige son impact social.

3.1. Obligations de résultats et sanctions

Concernant les propositions avancées par la Commission ayant une incidence sur la politique de cohésion, la CES est d'avis que la concentration des ressources financières sur un nombre limité de priorités comprend un certain nombre de risques liés à la volonté politique sous jacente d'accorder suffisamment d'importance aux politiques de l'emploi et sociales.

Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte d'incertitude que nous connaissons en raison de la crise économique que nous vivons et qui risque de perdurer.

La CES partage l'avis qu'il convient d'améliorer l'évaluation, les performances et les résultats de l'utilisation des Fonds.

Dans ce sens, il est essentiel de définir des indicateurs et nous l'avons demandé de manière répétée. Il est tout aussi important d'avoir des éléments de mesure tant quantitatifs que qualitatifs.

Toutefois, pour ce qui concerne le Fonds social européen, nous émettons de sérieuses réserves quant à la mise en œuvre d'une approche portant uniquement sur l'octroi des fonds en fonction des résultats. En effet, s'agissant de la politique de l'emploi et, plus largement, des politiques sociales, les résultats sont plus difficilement mesurables et moins visibles, que, par exemple, pour la politique des transports. Nous en voulons pour exemple que la construction d'un pont ou d'une route est de toute évidence plus visible que les résultats de sessions de formation à l'intention de jeunes chômeurs. Il est donc essentiel d'avoir un système plus précis et plus approprié pour évaluer les résultats obtenus.

En outre, il y a aussi un risque « d'écémage ». En effet, à partir du moment où on lie l'octroi de fonds aux résultats, le risque est que les projets qui touchent les individus les plus éloignés du marché du travail, donc pour lesquels la probabilité de résultats positifs est la plus faible, aient moins ou n'aient plus accès à ces fonds.

A cet égard, il nous semble important de développer les efforts en vue d'assurer la visibilité du rôle des Fonds Structurels pour contribuer au développement des régions et par voie de conséquence, à convaincre les eurosceptiques.

Par ailleurs, la CES rejette totalement la proposition portant sur l'application de sanctions et incitations financières liées au Pacte de stabilité et de croissance dans la mesure où des sanctions relevant de la responsabilité des Etats membres pénaliseraient les régions et localités. De plus, c'est la solidarité européenne, déjà insuffisamment développée, qui paierait le prix du non respect du Pacte de stabilité et de croissance. Le résultat en serait sans aucun doute l'appauvrissement des populations de l'Union européenne et, donc, contraire aux principes de base la politique de cohésion économique, sociale et territoriale tels que réaffirmés dans le Traité de Lisbonne.

A cet égard, la CES considère qu'il faut exclure du Pacte de stabilité et de croissance les dépenses relatives à la formation professionnelle, l'éducation, la recherche et le cofinancement du Fonds de cohésion.

3.2. Budget de l'UE comme instrument d'appui à la gouvernance économique et sociale

La CES est d'avis que **l'Europe a besoin d'une gouvernance économique et sociale**, mais reste fortement opposée aux propositions du Conseil sur la gouvernance et pour

un « pacte de compétitivité ». Ce dont l'Europe a besoin, c'est de jouer son rôle de réellement fournir aux États membres les outils indispensables pour combattre la crise et les déséquilibres économiques et sociaux qui l'ont provoquée.

Cela implique :

a. Une obligation européenne pour aider les États membres à faire face à l'irrationalité de marchés financiers excessivement pessimistes sans les conditionnalités économiques brutales maintenant liées aux prêts communs UE-FMI.

b. Une taxe européenne sur les transactions financières accompagnée d'une coopération dans toute l'Europe dans les domaines de la fiscalité où le marché interne est utilisé par les banques, les entreprises et les revenus du capital en général pour éluder une contribution équitable.

Dans cette situation de crise exceptionnelle, ces instruments doivent servir à financer une politique de stimulation européenne à hauteur de 1% du PIB européen, organisée sous forme de transferts pour investissements vers les États membres, aidant ainsi les pays à sortir de leur endettement plutôt que de leur imposer un scénario d'austérité aveugle qui va à l'encontre du but recherché et détruira beaucoup d'autres emplois sans parvenir à contrôler la spirale de la dette publique.

Et ce pour apporter davantage de ressources au budget de l'EU pour atteindre les objectifs de croissance et d'emploi.

La CES considère que l'Europe doit non seulement développer de nouvelles sources adéquates de financement mais, par ailleurs, contrecarrer la concurrence fiscale. Dans ce sens, une coordination fiscale européenne sur les facteurs les plus mobiles de production (les bénéfices des entreprises et les dividendes du capital) s'impose, et ce également en vue de lutter contre le dumping fiscal et les paradis fiscaux.

4. FINANCEMENT DU BUDGET DE L'UE

La CES considère que la Commission insiste, avec raison, sur le fait que la compétitivité de l'Europe dans le monde dépend d'une main-d'œuvre qualifiée et d'infrastructures modernes, et que, par conséquent, il est nécessaire d'augmenter les investissements publics dans les domaines clés que sont : l'éducation, la recherche ainsi que l'Internet à haut débit, les énergies et les technologies propres.

Cependant, les choix de l'UE sont loin de la réalité lorsqu'il s'agit des déficits budgétaires. En effet, elle a reconnu que les mesures budgétaires récentes prises pour sauver le système financier avaient alourdi de façon insoutenable la dette publique et a donc décidé de s'engager dans la voie d'un retour à l'équilibre budgétaire. Elle a donc appelé à des coupures dans les dépenses publiques.

Plutôt qu'une stratégie prématurée de « réduction du déficit », la CES veut une « stratégie d'entrée pour la croissance, les investissements et l'emploi ». La seule manière de diminuer à moyen terme les déficits et la dette publics est d'assurer une reprise immédiate et vigoureuse de l'économie. L'Europe a besoin d'énormes

investissements dans les (nouvelles) technologies propres, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et de la construction, ainsi que de nouvelles politiques industrielles pour augmenter la production dans l'Union. Sans un plan européen de relance et d'investissement les conséquences économiques et sociales sont évidentes. L'UE perdra encore plus en compétitivité, négligera ses pauvres et ne pourra pas créer de chances pour sa Jeunesse. Malgré les beaux discours des dirigeants européens, les propositions avancées ne constituent pas de réelles solutions à ces problèmes.

Le budget européen peut faire la différence, s'il est à la hauteur des ambitions affichées dans la Stratégie « Europe 2020 ». Toutefois, si les Etats membres ne veulent ni payer plus, ni accepter d'impôt nouveau, il sera impossible de financer de nouvelles politiques ou bien, faute de financement adéquat, elles seront vouées à l'échec. Pour financer de nouvelles politiques, une alternative est de revoir la structure du budget et « rogner » sur les postes budgétaires existants. Toutefois, le danger pourrait être que dans la pratique ce choix se traduise par des coupes sombres dans les politiques sociales et de cohésion.

Les perspectives financières de l'UE sont l'expression de son projet politique. Elles reposent sur l'idée que le bénéfice économique retiré par chaque pays de son appartenance à l'Union dépasse le coût strictement budgétaire de sa participation. Il y a des dépenses et des investissements pour lesquels l'Europe constitue le niveau pertinent. C'est cette valeur ajoutée européenne, et non la recherche du « juste retour » basé sur le calcul de soldes budgétaires nets nationaux, qui doit guider la réflexion sur le sujet.

La CES considère que si nous voulons être à la hauteur des ambitions fixées par la Stratégie « Europe 2020 », et relever les nombreux défis additionnels en raison de la crise économique qui perdure, l'Europe doit avoir la volonté politique de décider d'augmenter le budget général de l'UE après 2013. Il en va aussi et surtout de la survie de notre Modèle social européen que tant de nations nous envient.

Le soutien financier des pouvoirs publics joue un rôle essentiel notamment dans la transition vers une société à faibles émissions de CO₂. Le financement public renforce l'innovation et contribue simultanément à soutenir les investissements et l'emploi dans ce secteur. En accord avec la position qu'a formulée la Commission européenne dans une Communication sur « investir dans le développement des technologies à faible intensité carbonique - le Plan SET » et selon laquelle « un apport de financements publics se justifie pleinement pour atteindre les objectifs de politique publique et permettre de surmonter les défaillances du marché, la CES appelle à une revalorisation des financements publics au niveau européen (à côté des niveaux national et sectoriel) pour faire en sorte qu'au moins un tiers des fonds consacrés à la recherche et développement proviennent de sources publiques (pour rendre réaliste l'engagement des Etats membres à y consacrer 3% du PIB).

Etant donné la situation économique actuelle, le FSE doit continuer à être un instrument stratégique et financier important et être doté de plus de ressources en ligne avec les défis amplifiés auxquels il devra faire face (taux de chômage plus élevés), en reflétant l'augmentation du budget général de l'UE à savoir d'au moins 5,9 %, comme proposé par la Commission européenne pour l'augmentation générale du budget de l'UE pour 2011.

Dans cet ordre d'idées, la CES partage l'opinion que chacun de ces moyens de financement présente des avantages et des inconvénients. Nous soutenons la proposition de la Commission de simplifier les contributions des Etats membres en abandonnant progressivement tous les mécanismes de correction et la ressource TVA dans sa forme actuelle et de réduire le volume de la ressource RNB, en introduisant, parallèlement et progressivement, de nouvelles ressources propres liées aux politiques, à savoir :

- Taxation européenne du secteur financier/taxe sur les transactions financières
- taxe sur les grosses fortunes
- Taxe sur les bénéfices des entreprises (non utilisés pour le réinvestissement)
Taxe européenne sur les grandes sociétés
- Obligations européennes
- Taxes environnementales telles que :
 - a) Recettes tirées par l'UE de mises aux enchères dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre
 - b) Taxe européenne sur le CO₂ et l'énergie (selon le principe du « pollueur-payeur »)
 - c) Redevance européenne liée au transport aérien